

Avis 2022 du Conseil supérieur de la statistique

A. Bilan de l'exercice 2021

1. Le Conseil supérieur prend acte des premiers résultats du recensement de la population et des travaux effectués par le STATEC afin d'en garantir le bon déroulement et invite le STATEC d'en tirer les leçons pour préparer la prochaine édition dans de meilleures conditions et sur base des nouvelles règles fixées au niveau européen.
2. Il constate la réalisation de la seconde phase du projet « Santé pour tous » et salue les efforts effectués dans le cadre de la crise « covid 19 », travaux conclus par un rapport ad hoc.
3. Il prend acte de l'organisation d'un colloque d'envergure, consacré aux manières de mesurer et modéliser la transition écologique. Cet événement aura permis au STATEC de présenter ses travaux existants et de s'inspirer des pratiques internationales pour ses travaux futurs.
4. Il enregistre la continuité des travaux effectués dans le but d'une refonte de la comptabilité nationale, et encourage le STATEC à finaliser l'analyse afin de pouvoir rédiger le cahier des charges en vue de la procédure d'adjudication à lancer en 2023.
5. Il salue la publication du troisième rapport sur le PIBien-être et en souligne l'importance pour tous les acteurs de la vie économique et sociale au Luxembourg.
6. Sur le plan du développement de la « data science » au STATEC, il encourage l'institut à poursuivre ses travaux en vue de parfaire le système de lecture utilisé pour la première fois dans le cadre du recensement de la population.
7. Il prend acte du recrutement de nouveaux collaborateurs et appelle, une fois de plus, de ses vœux une augmentation des moyens financiers mis à disposition pour conduire tous les projets du STATEC à bonne fin.

B. Programme 2022-2024

1. Il salue les travaux effectués dans le cadre de l'enquête sur les revenus et conditions de vie des ménages et en souligne l'importance. Il encourage le STATEC à approfondir ses investigations dans le but de pouvoir en tirer encore plus de renseignements édifiants.
2. Il constate avec satisfaction que le STATEC a pu contribuer efficacement à fournir des données de base permettant aux partenaires de la tripartite d'en tirer les conclusions et de pouvoir définir ensemble les mesures nécessaires pour lutter contre les effets de la crise, et ce pour le plus grand bien du pays. Ce travail exceptionnel, qui a demandé des efforts supplémentaires au STATEC, mérite une reconnaissance spéciale du Conseil supérieur.
3. Il relève des activités du STATEC en 2022 l'accueil des auditeurs de la « Peer Review III », un audit spécial réalisé par des pairs européens. Le rapport publié a souligné toute une série de points positifs relatifs aux travaux statistiques effectués au Luxembourg et a relevé 17 points (groupés en 3 thèmes) demandant des efforts supplémentaires à parfaire le système de production des statistiques au Luxembourg. Le Conseil supérieur, qui a participé à cette « Peer Review III », a constaté avec satisfaction que le STATEC a déjà mis en application plusieurs recommandations des experts européens.
4. Dans le souci d'une meilleure transparence en matière de statistiques et de l'information adaptée du public, le Conseil supérieur salue la politique du STATEC de réaliser de nombreuses publications sur des thèmes économiques, sociaux et environnementaux. Il soutient à cet effet l'annonce publique du lancement des enquêtes du STATEC par des communications de presse.

Le présent avis est adressé au ministre de l'Economie.

La communication au ministre de l'Economie répond à l'article 6 de la loi modifiée du 10 juillet 2011 portant organisation du STATEC : « *Sur proposition du directeur du STATEC, le ministre ayant l'Economie dans ses attributions détermine, en prenant en considération les besoins nationaux et les obligations statistiques européennes et internationales et le Conseil supérieur de la statistique, demandé en son avis, les orientations générales du programme de travail du STATEC, tant en matière statistique que pour les études et les travaux de recherche.* ».